

MONUMENT AUX MORTS DE BEAUCOUZÉ

À la mémoire des soldats de Beaucouzé Morts pour la France au cours des guerres de 1870-1914-1939

En 1871, plusieurs mois après la fin de la guerre franco-allemande, un grand nombre de dépouilles de soldats gisent encore sur les champs de bataille. La loi de 1873 organise alors l'intervention de l'État dans la création de sépultures. La mémoire du monde combattant se construit autour des monuments aux Morts.

Afin d'entretenir le souvenir de ces combattants, l'association nationale **Le Souvenir Français** est fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique le 1er février 1906. Dès 1890, à Angers, le Maine-et-Loire y dispose de son premier délégué général.

Ses missions sont alors les mêmes que celles d'aujourd'hui :

- Honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou Étrangers.
- Veiller et participer à l'entretien de leurs tombes ainsi que des monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger.
- Transmettre le flambeau aux générations successives en leur inculquant par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect des valeurs.



Une première plaque commémorative a été fixée sur la façade de la chapelle du cimetière en 1904.

Plaque actuelle.

Dès le début de la Première Guerre Mondiale, Le Souvenir Français promeut la sépulture individuelle. Ainsi disparaissent en 1915, les inhumations collectives dans des fosses communes.

Comme à Beaucouzé, le regard sur les morts au combat se transforme. Les communes veulent pouvoir ériger des monuments mémoriaux, un grand nombre de familles veulent récupérer les corps de leurs fils.

Dès 1916, les premiers monuments sont envisagés le plus souvent grâce à des souscriptions publiques. Par la loi de finances de 1920, l'État subventionne la construction des cénotaphes à condition qu'ils ne se rattachent à aucun culte.

A partir de mars 1921, plusieurs centaines de cercueils arrivent en gare d'Angers puis rejoignent les cimetières communaux tel celui du capitaine Henri Faris, ancien maire de Beaucouzé.

A Beaucouzé, après la souscription lancée en 1919, l'érection du monument est confiée à l'entreprise Gillard de Bécon-les-Granits. Installé dans le cimetière et inauguré en 1921, il porte les noms de 35 soldats de la guerre 1914-1918 et de 3 soldats de la guerre 1939-1945.

Le monument aux Morts après sa restauration en 2018



A cette occasion le nom d'Auguste BESSON, soldat décédé lors du naufrage du croiseur « Léon Gambetta » en 1915, a remplacé celui d'Auguste BESSE (confusion entre les deux noms).

Les thèmes de ces monuments représentent le plus souvent le patriotisme et la victoire.

Le nom d'un défunt peut y être inscrit s'il est titulaire de la mention "Mort pour la France" et s'il est né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée.

Mais dans la majorité des communes, deux lieux commémoratifs sont créés : l'un public, le monument aux Morts, l'autre dans l'église sur un tableau mural.

Ci-contre la plaque commémorative des soldats de la Première Guerre Mondiale Morts pour la France, visible dans l'église de Beaucouzé.



Le Groupe Mémoire et



M. Roux, Délégué général pour le Maine-et-Loire - Association Nationale « Le Souvenir Français »